





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-35**

Séance publique du

10 février 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220210- lmc1208056-DE-1-1
Date de signature : 15/02/2022
Date de réception : lundi 14 février 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE C.I.A.C.U - AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER

Le 10 février 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 4 février 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Madame Kayané BIANCO à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte BILLOT à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Frédérique DUMICHEL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE C.I.A.C.U - AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Parallèlement aux interventions des équipements plurigénérationnels, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne également les projets associatifs des structures de proximité qui œuvrent de manière complémentaire en direction des habitants des quartiers Corsy, la Pinette-Pont de Béraud et le Jas de Bouffan.

Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale à la Pinette, avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous. Le CIACU, acteur du lien social, développe également un accueil de loisirs et un pôle d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes afin de répondre aux besoins des habitants de la Pinette-Pont de Béraud.

La convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, du CIACU étant arrivée à terme au 31 décembre 2021, il est envisagé de la renouveler pour l'année 2022.

Par ailleurs, l'AITE (Accueil Information de Tous les Etrangers), association agréée par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), accueille, informe et aide aux démarches administratives un grand nombre d'utilisateurs orientés notamment par les services sociaux du CCAS, de la Maison Départementale de la Solidarité et de la Caisse d'Allocation Familiale. Elle assure des permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) depuis

2020.

Il vous est également proposé de soutenir l'Association de solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI) qui aide aux démarches administratives des publics fragiles. L'association développe des actions d'insertion sociale et culturelle à destination d'un public divers (enfants, jeunes, adultes).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour l'année 2022 à ces acteurs de proximité qui contribuent à la cohésion sociale et à l'égalité des chances.

Ces propositions ont été validées le 10 janvier 2022.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, Mes Chers Collègues :

- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution d'une subvention pour 2022, telle que mentionnée dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée ou tout autre document s'y afférent ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **32 000 €** sera imputée sur la ligne « Culture » n° 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **35 000 €** sera imputée sur la ligne « Contrat Enfance » n°12051 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **22 500 €** sera imputée sur la ligne n° 422- 6574- 924-1625 "Équipements de proximité" qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **17 000 €** sera imputée sur la ligne n°1640 « Contrat de Ville » qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-35 - ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS -
CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE C.I.A.C.U - AUTORISER MADAME LE MAIRE A
SIGNER-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

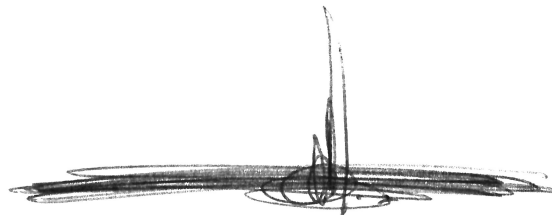
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Claudie HUBERT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/02/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00